



Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Information sur les contentieux intéressant le Département

Rapport n° CP/2017/498

Service gestionnaire :

E3 - Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la Commission Permanente du Conseil Départemental des contentieux intéressant le Département pour les années 2016 et 2017

Par délibération CD/2015/12 du 24 avril 2015 prise en application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental a donné délégation à son président pour la durée de son mandat en vue d'intenter au nom du Département les actions en justice et de défendre le Département dans les actions intentées contre lui .

Il a été décidé que le président rendra compte de l'exercice de cette compétence.

A cet effet, il est proposé, en annexe, un tableau récapitulatif des contentieux intéressant le Département pour l'année 2016 et pour l'année 2017.

De ce tableau il résulte que le Département a été attrait à 134 contentieux en 2016 et 127 nouveaux contentieux en 2017 (tableaux arrêtés au 15.9.2017).

Les domaines générant le plus de nouveaux contentieux pour le Département sont donnés par ordre décroissant.

En 2016

- Le revenu de solidarité active (60 nouveaux contentieux) ;
- Le recouvrement de créances départementales auprès des débiteurs d'aliments (35 nouveaux contentieux) ;
- la protection fonctionnelle due aux agents du Département (9 nouveaux contentieux) ;
- les procédures en matière de ressources humaines (6 nouveaux contentieux) ;
- le RMI (4 nouveaux contentieux devant la commission centrale d'aide sociale) ;
- les procédures en matière de refus de prise en charge des mineurs étrangers isolés au titre de l'aide sociale de la protection de l'enfance (4) ;
- les procédures relatives aux marchés publics (4) ;
- les agréments des assistants maternels (3 nouveaux contentieux) ;
- les recours en appel devant la cour administrative d'appel et la cour d'appel (5 nouveaux contentieux) ;
- le recours en appel devant le Conseil d'Etat (1) ;
- les procédures concernant le fonds de solidarité pour le logement (1).

En 2017

- le revenu de solidarité active (54 nouveaux contentieux) ;
- le recouvrement de créances départementales auprès des débiteurs d'aliments (38 nouveaux contentieux) ;
- la protection fonctionnelle due aux agents du Département (7 nouveaux contentieux) ;
- les agréments des assistants maternels (6 nouveaux contentieux) ;

- les procédures en matière de ressources humaines (4 nouveaux contentieux) ;
- le RMI (3 nouveaux contentieux devant la commission centrale d'aide sociale) ;
- les procédures relatives aux marchés publics (3) ;
- les agréments adoptions (3)
- les recours en appel devant la cour administrative d'appel et la cour d'appel (4) ;
- les recours Allocations Prestations Autonomie (1) ;
- déférés préfectoraux (2) ;
- communication de documents administratifs (1) ;
- tribunal correctionnel (1).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte de l'information des contentieux intéressant le Département pour les années 2016 et 2017

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY